



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DES ACTIONS TERRITORIALES
ECONOMIQUES ET SOCIALES

BUREAU DE L'ACTION ECONOMIQUE

Allées saules par : Mme GOUET
TEL. : 03 87 34 84 29

ARRETE N° 09/DATESIL - 85
en date du 03 Mars 2009

portant classement d'un meublé de
tourisme sis

16, Hameau de Heille
57560 METAIRIES- SAINT-QUIRIN

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L. 324-1 et suivants, D. 324-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 02/DRLP/1-407 en date du 13 juin 2002 portant classement d'un meublé
de tourisme situé à METAIRIES-SAINT-QUIRIN ;

VU le certificat de visite des Gîtes de France en date du 27 mai 2008 ;

VU l'avis émis par la Commission Départementale de l'Action Touristique de la Moselle au cours
de sa réunion du 24 février 2009 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le meublé de tourisme situé 16, Hameau de Heille 57560 METAIRIES-SAINT-
QUIRIN exploité par la commune de METAIRIES-SAINT-QUIRIN, 51, Hameau de Cubolot 57560
METAIRIES-SAINT-QUIRIN est classé en catégorie « Meublé de Tourisme 3 étoiles » avec une
capacité d'hébergement totale de 5 personnes, au titre des normes fixées par l'arrêté
interministériel du 1er avril 1997.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Madame le Maire de METAIRIES-SAINT-
QUIRIN.

ARTICLE 3 : Le présent classement est enregistré sous le N° 57 09 029.

ARTICLE 4 : L'exploitant doit afficher, de manière visible à l'intérieur du meublé, l'arrêté de
classement et le dernier certificat de visite.

ARTICLE 5 : L'arrêté n°02/DRLP/1-407 en date du 13 juin 2002, cité ci-dessus, est abrogé.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du
présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à l'exploitant.

METZ, le 03 Mars 2009

LE PREFET,

Pour le Préfet
Le Directeur des Actions Territoriales
Economiques et Sociales

Jacques GOURRY